



[www.arrasformation.com](http://www.arrasformation.com)



06.76.33.76.49 ou au 06.87.81.59.54



## QUALIPV 36 - Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - Compétence électricité - 3 Jours

Cette formation vise à valider le référent solaire photovoltaïque afin de permettre à l'entreprise de demander la qualification RGE «QualiPV Module élec 0 à 36 kVA» gérée par QualitEnR » auprès d'un organisme de qualification.

**Durée:** 21.00 heures (3.00 jours)

### Profils des apprenants

- Artisans, Chefs d'entreprise
- Personnel électricien, chargés de maintenance
- Conducteurs de travaux, personnels de chantiers.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire le français et maîtriser les bases de calcul.
- Maîtriser les bases techniques et pratiques des installations électriques BT
- Disposer de l'habilitation électrique BR ou BR(P)
- Connaissance générale en technique du bâtiment
- Pouvoir manipuler des panneaux photovoltaïques

### Accessibilité et délais d'accès

Pré-inscription par mail à : [contact@arrasformation.com](mailto:contact@arrasformation.com)

Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessible la formation aux personnes en situation de handicap.

Chaque situation de handicap étant unique, il est conseillé d'être informés de la participation d'une personne en situation de handicap à l'une de nos formations, dès son inscription.

N'hésitez pas à contacter notre référente handicap. : [severine@arrasformation.com](mailto:severine@arrasformation.com)

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les enjeux économiques de la filière, les applications, les procédures et principes de pose d'un système photovoltaïque
- Conseiller son client sur les plans technique, financier et autres
- Concevoir et dimensionner une installation
- Organiser les points clés de la mise en œuvre et de la mise en service
- Planifier la maintenance des installations

**Arras Formation** | 28 rue de l'égalité Neuville Saint Vaast 62580 | Numéro SIRET : 39055046500038 |

Numéro de déclaration d'activité : 32620365862 (auprès du préfet de région de : Pas de Calais)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.*

## Contenu de la formation

- Jour 1
  - Être capable d'expliquer à son client le développement passé et à venir de la filière photovoltaïque
  - Être capable de répondre aux questions fréquentes des clients sur les impacts environnementaux
  - Maîtriser les notions clés de la fabrication et du fonctionnement des cellules et modules photovoltaïques
  - Maîtriser les technologies d'onduleurs photovoltaïque et les notions électriques clés
  - Connaître les différentes typologies de systèmes photovoltaïques et les schémas électriques associés
  - Informer son client sur les démarches à réaliser, les points de vigilances et les étapes d'un projet
  - Évaluer la ressource solaire, connaître la trajectoire du soleil et savoir réaliser un relevé de masque
- Jour 2
  - Réaliser une évaluation de production et la présenter au client
  - Réaliser une évaluation de l'autoconsommation du client
  - Connaître les règles d'implantations dans le bâtiment, les certifications et les points de vigilances pour choisir le produit adapté
  - Maîtriser les règles de dimensionnement modules / onduleurs
  - Savoir identifier les risques électriques et intervenir en sécurité
  - Maîtriser les règles et la mise en œuvre de la liaison équipotentielle
  - Savoir mettre en œuvre une protection efficace contre les surtensions liées à la foudre
- Jour 3
  - Savoir dimensionner les composants électriques d'une installation
  - Connaître les règles et les outils d'évaluation des risques et de sécurisation d'un chantier
  - Maîtriser les points clés de la mise en œuvre
  - Maîtriser le suivi de production, les règles de maintenance et d'intervention ultérieure sur une installation
  - Vérifier les acquis théoriques et pratiques de la formation

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Formateur spécialisé photovoltaïque agréé par Qualit'ENR.

Référent Technique et pédagogique : Cédric Housieaux

cedric@arrasformation.com

### Ressources pédagogiques et techniques

- Vidéo-projection
- Supports papier couleur
- Documents techniques
- Mises en situation sur plateau technique

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Formation théorique en salle, conformément au programme Qualit'ENR
- Formation pratique et mise en situation sur la plateforme technique
- Installation et mise en service d'un système photovoltaïque
- Feuilles de présence
- Certificat de réalisation de fin de formation

### Modalités d'obtention et résultats attendus

Valider l'acquisition des connaissances théoriques et l'évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plate-forme technique.

Une pièce d'identité vous sera demandée lors du passage de votre QCM à la fin de la formation.

Une note minimum de 24/30 est exigée pour le QCM Qualit'ENR (questionnaire à choix multiples) de validation des connaissances théoriques.

**Arras Formation** | 28 rue de l'égalité Neuville Saint Vaast 62580 | Numéro SIRET : 39055046500038 |

Numéro de déclaration d'activité : 32620365862 (auprès du préfet de région de : Pas de Calais)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.*



### Entreprise

Raison Sociale : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_ Code APE : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Dirigeant de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Effectif : \_\_\_\_\_

### Participant

Nom Prénom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Facturation

Vous pouvez bénéficier de prises en charge partielles des coûts de formation, contactez votre OPCO pour connaître votre éligibilité.  
 Si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap : [severine@arrasformation.com](mailto:severine@arrasformation.com)


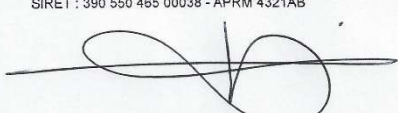
**Date de formation** : LES 21-22-23 OCTOBRE 2026 - **Durée** : 3 Jours  
**Lieux de formation** : Capeb 18, rue Buffon 02000 Laon

Intitulé de la formation	Durée Qté	Prix HT
QUALIPV 36 - Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - Compétence électricité – 21 Heures	3 Jours	1030,00 €
Redevance Qualit'ENR – Passage du QCM de certification	1	50,00 €
<b>TOTAL HT :</b>		<b>1080,00 €</b>
<b>TVA 20 % :</b>		<b>216,00 €</b>
<b>TOTAL TTC :</b>		<b>1296,00 €</b>

Si vous avez besoin de documents complémentaires pour votre prise en charge OPCO, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : **06 87 81 59 54** ou **06 76 33 76 49**.

- Un **Test de positionnement obligatoire** vous sera envoyé par mail et est à compléter avant le début de la formation.
- Les **EPI sont obligatoires pour la pratique**, merci de porter des vêtements de travail couvrants bras et jambes, des chaussures de sécurité et des gants.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance et accepté dans toutes ses dispositions les conditions générales de vente, le règlement intérieur et le programme de la formation.

<p><b>Accepté le :</b></p> <p><b>A :</b></p> <p><b>Cachet et Signature :</b></p>	<p><b>Signature et cachet de l'organisme de formation.</b></p> <div align="center">   <b>Arras Formation</b>  <b>EIRL Housieaux Cédric</b>                  28 Rue de l'égalité 62580 Neuville Saint Vaast                  ☎ 03.21.28.05.08                  SIRET : 390 550 465 00038 - APRM 4321AB             </div> 
--	--



# Conditions Générales de Vente

## Désignation

L'EIRL Housieaux Cedric, dont le nom commercial est Arras Formation désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 28 rue de l'égalité Neuville Saint Vaast 62580

Arras Formation met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, sur les Hauts de France, et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme Arras Formation
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Arras Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, Arras Formation s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiements

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer au moment de l'envoi du devis et/ou du bulletin d'inscription. Le règlement de la formation devra s'effectuer par virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

De ce fait, toute entrée en formation ne sera validée qu'à réception de la convention de formation dûment signée, et de la réception du règlement. En cas de non réception de ce dernier, Arras Formation se réserve le droit de ne pas accepter le participant à la formation. Le client devra donc s'acquitter du montant de sa formation avant le début de celle-ci.

## Inscription à une formation

Arras Formation définit le niveau prérequis pour suivre les formations proposées dans son catalogue.

Le participant ou son employeur reconnaît avoir, préalablement à toute inscription, pris connaissance du programme de formation fourni, lui permettant de s'assurer que le contenu correspond à ses besoins.

Le participant est tenu de valider les prérequis nécessaires pour suivre les formations, en remplissant éventuellement les tests de positionnement fournis.

La pré-inscription est possible par téléphone et par mail, mais ne deviendra effective qu'à réception du devis et du bulletin d'inscription dûment remplis, paraphés et signés ainsi que du règlement bancaire effectué exclusivement par virement.

Arras Formation confirmera l'inscription dès réception des documents d'inscription (devis et bulletin) et de son règlement bancaire. Arras Formation se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire tant que les frais d'inscription ne sont pas couverts dans les conditions prévues.

Dès que la formation est confirmée, une convocation est adressée au stagiaire, par courrier électronique, indiquant les heures de début et de fin, le lieu de formation, le plan d'accès.

### **Convention de formation**

En application des dispositions L 6353-I et suivant le code du travail, une convention de formation est conclue entre l'acheteur de formation et l'organisme de formation. L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoires, le nom ou la raison sociale du client, son numéro SIRET, sa domiciliation, ainsi que tout renseignement d'ordre pratique.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. En cas de subrogation, le client est tenu de fournir l'accord de financement direct lors de l'inscription.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de début de la formation.

En cas d'annulation à l'initiative de l'employeur ou du participant, entre 4 et 15 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

En cas d'annulation à l'initiative de Arras Formation, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, Arras Formation se réserve la possibilité d'annuler une session, sans aucun dédommagement quelconque à destination du participant ou de l'entreprise signataire. Le client sera informé par courriel du report de la formation à une date ultérieure, sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Arras Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée) les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours, programmes, déroulés pédagogiques, tests de positionnement, questionnaires d'entrée et de sortie de formations ou tout autre document mis à la disposition du client et de son personnel sont la propriété exclusive de Arras Formation.

En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tous procédés de communication de toute ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour l'entreprise que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires. Le participant s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication, par quelque moyen que ce soit, non autorisée des contenus et supports pédagogiques.

Après tentatives de règlements amiables, en cas de litige, la compétence est attribuée au Tribunal de Commerce, d'Arras.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Arras Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Arras Formation s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme Arras Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Arras.